



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022

Sous réserve de l'approbation au prochain conseil municipal.

Date d'envoi des convocations : 21 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ariers se sont réunis à la Salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

Présents : Mmes Agathe BUSSIERE, Yasmine DAVID, Sylvie DUDOGNON MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Christophe SOUCHAUD, Laurent VACHON

Excusé(e) s : Mylène COMBEAUD, Elisa ABAUX & Bernard ROTUREAU

Absent(e) s : Véronique RICHARD

Pouvoirs : Elisa ABAUX a donné pouvoir à André BERTHOMIER
Mylène COMBEAUD a donné pouvoir à Thierry ROLLE MILAGUET
Bernard ROTUREAU a donné pouvoir à Jean CHARRY

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Approbation des comptes rendus des séances du 22 et 24 mars 2022
- ⇒ Désignation de deux secrétaires de séance.

1. Décision Modificative budget commune
2. Acquisition et reprise camion NISSAN CABSTAR
3. Pourvoi en cassation litige Ferme Eolienne de Tageau
4. Questions diverses

Le compte rendu des Conseils Municipaux des 22 et 24 mars 2022 ont été approuvés à l'unanimité.

Philippe ROSE & Laurent VACHON sont nommés secrétaires de séance.

1. DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire explique que suite à un contrôle du syndicat eaux de Vienne de nos poteaux d'incendie avec lequel nous avons une convention, le SDIS nous signale que le poteau à l'angle des rues du Bois du Pic et de la Fond Norée est hors d'usage.

En effet, la tige de manœuvre interne du poteau n'agit plus et empêche l'eau de couler.

Par conséquent, Monsieur le Maire a demandé un devis auprès de Eaux de Vienne Siveer (seul compétent pour son remplacement) pour le renouvellement complet de cet hydrant, d'un montant de : 1 997,57 € ttc

Cette dépense n'étant pas prévue au budget Commune, il convient de prendre une décision modificative.

Monsieur le Maire donne lecture de la décision modificative proposée de la façon suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21568 (21) - 142 : Autre mat et outil d'ince	2 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	2 000,00
	2 000,00		2 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	2 000,00		
65888 (65) : Autres	-2 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	2 000,00	Total Recettes	2 000,00

Après en avoir délibéré, l'assemblée, avec 13 voix Pour et 1 Contre :

- Valide le devis de Eaux de Vienne Siveer pour un montant de 1 997,57 € TTC
- Approuve la décision modificative comme indiquée ci-dessus

2. ACQUISITION ET REPRISE NISSAN

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité d'acquérir un nouveau camion pour les services techniques.

En effet, le camion NISSAN CABSTAR actuel, devenu vétuste, engendre d'important frais d'entretien.

Monsieur le Maire présente un devis de la SARL GARAGE BUJON au prix de 35 400 € ttc.

De plus, il précise que cette entreprise propose par la même occasion la reprise du camion NISSAN CABSTAR pour un montant de 3 000 € ttc.

Monsieur le Maire suggère d'accepter ce devis et la reprise du camion NISSAN CABSTAR.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 14 voix Pour :

- Autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise Garage Bujon pour l'acquisition d'un camion RENAULT MASTER avec benne d'un montant de 35 400 € ttc
- Accepte la reprise de l'ancien Camion NISSAN appartenant à la commune par l'entreprise Sarl Garage Bujon pour la somme de 3 000 € ttc
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement à Monsieur le 1^{er} Adjoint, pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

3. POURVOI EN CASSATION LITIGE FERME EOLIENNE DE TAGEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Cour administrative d'appel de Bordeaux, a rendu un arrêt le 22 février 2022 n°19BX02696 dans le cadre du litige avec la SAS Ferme éolienne de Tageau.

Il précise que l'arrêt nuit fortement aux intérêts de la commune, et que pour le traitement de cette affaire, il convient de l'habiliter afin d'engager un pourvoi devant le Conseil d'Etat et de mandater en ce sens un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, afin qu'il assure la défense de la commune d'Adriers.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide avec 14 voix Pour :

- d'habiliter Monsieur le Maire à se pourvoir en cassation contre l'arrêt n°19BX02696 de la Cour administrative d'Appel de Bordeaux rendu le 22 février 2022 devant le Conseil d'Etat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater Maître DE LA BURGADE avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation afin d'assurer la défense de la commune d'Adriers
- de donner tous pouvoirs en cas d'empêchement à Monsieur le 1^{er} Adjoint, pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4. QUESTIONS DIVERSES

a. *Poste ménage Mairie*

Le poste proposé consiste à l'entretien de la Mairie 3 heures par semaine les mardis après-midi (14h – 17h) et si besoin en cas de remplacement des agents de la collectivité.

Rencontre de Sophie GUICHARD, vendredi 22 avril 2022, intéressée par ce poste.

Contrat de mise à disposition du Centre de Gestion payé sur état d'heures.

b. *Date prochain CM*

⇒ jeudi 19 mai à 20h30

c. *Stérilisation des chats Le Charraud*

Rencontre avec Mme ADJEROUD (du Charraud) et l'association The Alice foundation.
Demande de stériliser 12 chats (2 femelles ont déjà été stérilisées).

Conditions :

Tarifs : 55 € / femelle et 35 € / mâle

Prendre rdv chez le vétérinaire 1 ou 2 jours avant et les attraper.

⇒ Problème pour donner une aide financière. Charge trop lourde pour la commune. Trop de lieux-dits et nombre important de chats, ainsi que dans le bourg.

↳ Prendre contact avec l'association pour proposer de les aider de la façon suivante :

- Mettre à leur disposition la salle de tri située dans le bâtiment à côté du guichet de la Poste pour les administrés qui souhaiteraient donner des biens
- Faire passer un encart dans le journal municipal, sur Facebook et sur le site internet de la commune

d. *ESAT groupe kayakiste*

Demande un soutien financier pour l'organisation et la participation au championnat de France de Kayak prévu courant Octobre et mis en place par la FFSA (Fédération Française Sport Adapté).

Une équipe de 13 résidants est engagée depuis 2013 sur ce championnat.

Subvention exceptionnelle de 390 € est proposée par l'équipe municipale soit 30 € par participant.

100 € versée annuellement à l'association MCK.

↳ Voir s'il ne serait pas mieux de leur verser directement cette subvention au lieu de la verser habituellement à l'association MCK.

⇒ A revoir à la prochaine réunion du conseil municipal du 19 mai pour délibérer.

e. *CCVG :*

↳ Zones humides :

- Présentation par Monsieur le Maire de la carte des zones a dominantes humides du bassin versant de la Petite Blourde.
Carte remise par les représentants de la CCVG lors d'une réunion à Moulismes.

Une visite du cabinet d'étude et des représentants de la CCVG sur notre territoire va être organisée, pour cela sont nommés référents les élus suivants :

- André BERTHOMIER
- Romain DESBORDES

Si d'autres zones humides sont connues à proximité de celles indiquées sur la carte, elles devront être communiquées au bureau d'étude.

↳ Plan Paysage

- Présentation suite à la conférence des Maires du 19 avril 2022
La CCVG reviendra vers la commune afin de réaliser une visite sur le territoire (La Combe, Prun (point culminant, pisciculture... ?)
- Une exposition est mise à disposition.
⇒ Aucune décision n'est prise par le Conseil à ce jour.

f. Audit énergétique école

Un Devis de l'entreprise EFFILIOS est proposé par Monsieur le Maire dans le cadre de réaliser un audit énergétique à l'école pour permettre une consultation d'entreprises afin de changer de chaudière.

Cet audit doit être fait car il y aurait à craindre une sur-dimension ou une sous-dimension de l'installation.

- ⇒ Aucune décision n'est prise par le Conseil à ce jour concernant ce devis.
Le cabinet n'ayant pas la confiance de la totalité des élus, d'autres devis vont être demandés par Monsieur le Maire : e3f, Climat conseil etc...

g. Synthèse du questionnaire MJC projet 2023-2026

Tous les 4 ans, les membres du conseil d'administration et les salariés de la MJC retravaillent le projet de l'association.

Ce projet conditionne l'agrément Centre Social délivré par la Caisse d'Allocations Familiales et le versement de prestations.

Arrivant à terme et afin de travailler à son renouvellement, la MJC a transmis dans chacune de ses communes adhérentes, un questionnaire permettant de recueillir la parole des élus, destiné à faire évoluer son fonctionnement pour les 4 ans à venir.

Ce questionnaire a été rempli en amont par Laurent VACHON et Jean CHARRY, puis complété après observations des élus, validé par le conseil municipal et envoyé à la MJC.

h. Bureau de la Maisonnée

Présentation du bilan financier de la Maisonnée par Monsieur le Maire.

Questionnement sur le « devenir » de la Maisonnée :

- ⇒ Le conseil évoque une nouvelle réunion avec les Présidents des associations communales et autres personnes qui serait intéressées pour la gestion et le fonctionnement de la Maisonnée.

i. Ecomusée

Proposition de l'ECOMUSEE de mise à disposition gratuite d'une exposition intitulée : « l'accueil des Mosellans entre Vienne et Gartempe en 1939 ».

Celle-ci sera exposée à compter du 6 mai à AVAILLES-LIMOUZINE. Invitation pour les élus qui souhaitent y assister.

Monsieur le Maire raconte que lors de leur séjour des 29 - 30 et 31 octobre 2021 à Hombourg-Haut pour la signature de la charte du jumelage entre la ville de Hombourg-Haut et les communes d'Adriers, Moussac-sur-Vienne et Queaux, des festivités ont eu lieu pour rappeler les événements destinés à l'évacuation puis l'expulsion de milliers de Mosellans entre 1939 et 1945.

Pour garder la mémoire de ces évènements, la commune a reçu un courrier du Département de la Moselle, accompagné d'un coffret contenant un livret photographique ainsi que le film de la fresque historique et musicale 1939.

⇒ Il est proposé aux conseillers municipaux d'organiser une réception, ouverte à la population d'Adriers, avec la projection d'un film sur le déroulement du week-end de la signature du jumelage, accompagnée d'une découverte photos, ainsi que l'exposition proposée par l'Ecomusée

j. Accueil de Loisirs

Une rencontre a eu lieu avec Claire VERGER « Cré'activ' & Vous » vendredi 22 avril. Lors de cet entretien, elle propose à Monsieur le Maire de mettre en place un service d'accueil de loisirs pour les enfants les mercredis après-midi pendant les périodes scolaires, à compter de septembre 2022.

Durant les temps d'accueil, diverses activités seront proposées aux enfants, en respect avec leurs attentes et besoins.

Un questionnaire sera soumis aux parents, par le biais des cahiers des enfants, avec une demande du retour de ce document le 18 mai. Cela permettra de définir sa mise en place plus précisément, et dans l'intention de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chacun d'entre eux.

⇒ Le conseil attend le retour de ce questionnaire pour se positionner.

La possibilité de signer une convention entre la commune et « Cré'activ' & Vous » a été évoqué pour une mise à disposition de la cour de l'école et de la salle de garderie.

k. Points commission

Assainissement : un rendez-vous est prévu vendredi 6 mai pour le contrôle des armoires électriques des stations, réalisé par la société Bureau Véritas.

Voirie : Les travaux programme voirie 2022 pour la commune ont débuté vendredi 22 avril.

Demande d'arrêté d'interdiction de circuler route de la Ferrière avec mise en place d'une déviation en raison du reprofilage de cette voie, dans le cadre du programme voirie 2022 pour la CCVG, réalisé par la société EUROVIA.

Date de début des travaux le 16 mai 2022.

⇒ L'assemblée est d'accord mais demande à l'entreprise de travaux d'avertir tous les riverains et de leur laisser le droit d'accéder à leur propriété.

Ecole : Réunion de la commission mercredi 6 juillet 2022 à 13h30 à la Mairie

Fleurissement : Réunion de la commission mercredi 11 mai 2022 à 15h30 à la Mairie
Installation du câble de la Tyrolienne mercredi 4 mai à 9h30

SIMER : AG du Compte rendu de Bernard ROTUREAU lu par Jean CHARRY.

Syndicat du Collège : Compte rendu de Jean CHARRY participation de la commune : 1 434 € bilan des activités qui ont coûté 2 000 € environ.

14 juillet : Réunion de préparation mardi 7 juin 2022 à 20h30 à la salle polyvalente

l. 8 mai

Rassemblement à 11h15 devant la Mairie suivi d'un vin d'honneur à la salle de la Mairie.

m. Invitation

⇒ 33ème foire aux produits locaux à Queaux le 1er mai : Monsieur le Maire sera absent. Il sera représenté par Philippe ROSE, 1^{er} adjoint.

⇒ Projection docu-fiction : histoire d'une famille face au déracinement de la Moselle à Civaux le 27 mai 2022 sur inscription avant le 13 mai

n. Situation financière arrêtée à la date du jeudi 28 avril 2022

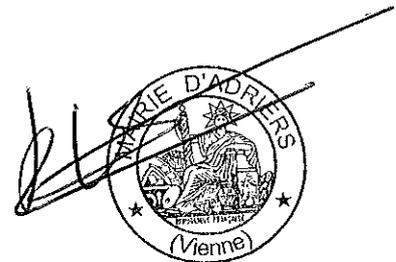
Balance d'entrée : 97 623,57 €

Recettes : 249.472,77 €

Dépenses : 215.899,55 €

Solde au 28/04/2022 : 131.196,79 €

La séance est levée à 23 h 15.



Le Maire,
Thierry ROLLE MILAGUET